



**Brownsburg  
Chatham**

# POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE NON-RÉSIDENTS

---

**Juillet 2016**

Adoptée par résolution  
le 5 juillet 2016  
# 16-08-296

Dernière mise à jour  
le 7 avril 2026  
# 26-04-130

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1/ BUT</b>	3
<b>2/ PROCÉDURE</b>	3
<b>3/ FRAIS REMBOURSABLES</b>	3
<b>4/ DEMANDE D'INFORMATIONS</b>	3
<b>ANNEXE A - FORMULAIRE - REMBOURSEMENT DE FRAIS DE NON RÉSIDENTS</b>	4

## 1./ BUT

La politique est adoptée dans le but de soulager les contribuables de la Ville de Brownsburg-Chatham d'une partie des frais qui sont facturés aux non-résidents dans le cas de cours donnés ou d'activités sportives ou culturelles organisées par des associations ; lesquels ne sont pas offerts par la Ville de Brownsburg-Chatham mais qui sont généralement offerts par les municipalités et/ou Villes du territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil. Tout cours ou toute activité sportive ou culturelle organisée par un privé et pour lesquels des profits sont réalisés, n'est pas couvert par cette politique.

**Il est à noter que ladite politique s'applique à tous les résidents de la Ville de Brownsburg-Chatham.**

## 2./ PROCÉDURE

Vous devez compléter le formulaire de demande de remboursement prescrit par la Ville de Brownsburg-Chatham annexé à la présente politique, et ce, avant le 15 décembre de l'année au cours de laquelle les frais ont été encourus. Les frais encourus devront être payés à une Municipalité, Ville, MRC ou OSBL reconnu.

Le reçu d'inscription doit absolument être le document officiel et/ou avoir un logo ou un entête reconnu.

La Ville de Brownsburg-Chatham se réserve le droit de refuser toute demande de remboursement par un résident lorsque la demande est incomplète ou non conforme à la présente politique.

## 3./ FRAIS REMBOURSABLES

Les frais supplémentaires de **non-résidents** imposés par des ententes intermunicipales sont remboursés selon les termes desdites ententes.

Pour les autres frais supplémentaires de **non-résidents** payés par les contribuables de la Ville de Brownsburg-Chatham, ils seront remboursés, jusqu'à concurrence de 100 %, du tarif non-résidents. Le droit au remboursement est incessible et le remboursement n'est pas transférable.

## 4./ DEMANDE D'INFORMATIONS

Si vous avez des questions concernant la présente politique, veuillez communiquer avec le Service des loisirs et de la culture :

**Téléphone :** 450 533-6687 poste 2831

**Courriel :** [loisirs@brownsburgchatham.ca](mailto:loisirs@brownsburgchatham.ca)

# ANNEXE A - FORMULAIRE - REMBOURSEMENT DE FRAIS DE NON RÉSIDENTS



**Brownsburg  
Chatham**

Svp, remplir le formulaire et nous le faire parvenir, avec la facture des frais d'inscription, par courriel à [loisirs@brownsburgchatham.ca](mailto:loisirs@brownsburgchatham.ca).

## REMBOURSEMENT DEMANDÉ PAR

Nom

Adresse

Code postal

Matricule (ou preuve de résidence si locataire)

# de téléphone

Courriel

## PARTICIPANTS

➔ N'oubliez pas de joindre la facture des frais d'inscription pour chaque participant

Nom(s)

## SIGNATURE

\_\_\_\_\_  
Signature du demandeur (citoyen)

\_\_\_\_\_  
Date

## RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION (Résolution 16-08-296)

Activité	Date de l'abonnement en cours	No. Facture	Coût des frais de non-résidents	Montant à rembourser	Nom du participant

Inscription à la Ville et/ou Municipalité de : \_\_\_\_\_

Remboursement : \_\_\_\_\_

Vérifié par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Autorisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_